

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Convention de partenariat entre le Conseil départemental (Musée départemental Arles antique-Museon Arlaten) et l'association Les Amis du Vieil Arles pour la protection de son patrimoine historique et esthétique

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver du principe d'un partenariat avec l'association « Les Amis du Vieil Arles pour la protection de son patrimoine historique et esthétique »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention afférente dont le projet est annexé au rapport.

Le rapport ne comporte pas d'incidence financière.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée